



## AVIS PUBLIC

### AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ (MRC) D'ABITIBI-OUEST

**AVIS PUBLIC**, est par les présentes, donné par le soussigné, qu'en date du 26 juin 2024, à une séance ordinaire du conseil d'administration de la MRC d'Abitibi-Ouest, alors qu'il y avait quorum, un **RÈGLEMENT** intitulé « *Règlement relatif à la déclaration de compétence de la MRC d'Abitibi-Ouest dans le domaine des matières résiduelles* », dit Règlement portant le numéro 03-2024, a été adopté et entrera en vigueur conformément à la Loi.

Il peut être pris connaissance dudit règlement au secrétariat de la MRC d'Abitibi-Ouest, situé au numéro 11, 5<sup>e</sup> Avenue Est à La Sarre ou sur le site Internet de la MRC.

DONNÉ A LA SARRE

Ce 27 juin 2024

Normand Lagrange  
Greffier-trésorier  
Directeur général